



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 16-2015
relatif au budget 2016
du Fonds Culturel Riviera**

Date proposée pour la commission intercommunale
de gestion : le mardi 6 octobre 2015 à 18h30,

à Jongny,
au chemin de la Fontaine 3

St-Légier-La Chiésaz, le 26 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2016 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

CADRE GÉNÉRAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat. Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF. 50.- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à CHF 48.-/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2015 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey) - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - Montreux Jazz Artists Foundation - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des Trois-Quarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2015, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2016.

BUDGET 2015

Le montant global des subventions 2016 aux institutions actuellement intégrées, comprenant d'éventuelles adaptations des soutiens octroyés, est estimé à CHF 3'650'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de CHF 35'000.-, d'une réserve pour des soutiens ponctuels / aides à la création demandés en 2015 mais portant sur l'année 2016 de CHF 20'000.- et d'une réserve pour des soutiens ponctuels pour des anniversaires d'institutions intégrées au fonds de CHF 40'000.-, il en résulte un solde disponible évalué à CHF 19'160.-. Il est proposé d'attribuer ce solde aux soutiens ponctuels et aux aides à la création. Comme en 2015, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.

CONCLUSIONS


Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- d'adopter le budget 2016 du Fonds Culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner

The image shows the official stamp of the Riviera Cultural Fund, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE RIVIERA' and 'FONDS CULTUREL RIVIERA'. Overlaid on the stamp are two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is identified as 'A. Bovay' and is labeled 'Le Syndic'. The signature on the right is identified as 'J. Steiner' and is labeled 'Le Secrétaire'. The text 'AU NOM DE LA MUNICIPALITE' is printed above the stamp.

Annexe : Budget 2016 du Fonds Culturel Riviera

Municipal délégué : M. Claude Schwab

FONDS CULTUREL RIVIERA

PROJET DE BUDGET 2016

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2015, sur la base de la population 2014 + 0.5%)

	Population au 31.12.2014	Population estimée au 31.12.2015 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2016
Blonay	6'110	6'141	294'768.00
Chardonne	2'835	2'849	136'752.00
Corseaux	2'172	2'183	104'784.00
Corsier	3'393	3'410	163'680.00
Jongny	1'475	1'482	71'136.00
Montreux	26'072	26'202	1'257'696.00
St-Légier-La Chiésaz	5'084	5'109	245'232.00
La Tour-de-Peilz	11'207	11'263	540'624.00
Vevey	18'838	18'932	908'736.00
Veytaux	845	849	40'752.00
Totaux	78'031	78'420	3'764'160.00

TOTAL DES REVENUS

3'764'160.00

CHARGES

Subventions aux institutions intégrées au fonds, y compris éventuelles adaptations	3'650'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels/aides à la création demandés en 2015 pour 2016	20'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels pour anniversaires d'institutions intégrées au fonds	40'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels et /ou aides à la création	19'160.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000.00

TOTAL DES CHARGES

3'764'160.00

SOLDE SELON BUDGET

0.00

SAI - septembre 2015